

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

**249-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**250-2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Roger Benjamin, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2014, tel que lu.

Adopté.

**251-2014 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 30 novembre 2014, pour les chèques #3431 au #3637 totalisant 390 644,56\$.

Adopté.

**252-2014 CORRESPONDANCES**

- a) Réception 1<sup>er</sup> versement subvention Véloce II Route verte 108 358,50 \$;
- b) Lettre de M. Demontigny, souligne le souvenir du drame de la polytechnique.

**REMISE AU MAIRE DE LA PLAQUE DU MÉRITE MUNICIPAL À SUZIE AUCLAIR**

Reporté à une date ultérieure

**253-2014 PROGRAMME ACHAT D'ŒUVRE D'ART**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place une politique d'achat d'œuvre d'art pour encourager les artistes locaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite à l'analyse des œuvres soumises;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de l'œuvre intitulée « *Roche, Seconde, Saint-Laurent (2012)* » de monsieur Jean-Sébastien Pigeon au coût de 1 300,00 \$.

Adopté.

**254-2014 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #503-2014 DE TAXATION 2015**

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'un règlement concernant l'imposition des taxes 2015 sera présenté à une séance ultérieure.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

**255-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – BRANCHE 9 RUISSEAU CODERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 9 du cours d'eau Ruisseau Coderre;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une partie du bassin contributif est constituée de terres à bois, à même le massif du boisé de Verchères, reconnu comme d'intérêt métropolitain;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 9 du cours d'eau Ruisseau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 9 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales, le tout en prenant en considération un coefficient d'ajustement de contribution à appliquer sur les propriétés boisées dans ce projet.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**256-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – BRANCHE 10 RUISSEAU CODERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 10 du cours d'eau Ruisseau Coderre;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une partie du bassin contributif est constituée de terres à bois, à même le massif du boisé de Verchères, reconnu comme d'intérêt métropolitain;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 10 du cours d'eau Ruisseau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 10 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales, le tout en prenant en considération un coefficient d'ajustement de contribution à appliquer sur les propriétés boisées dans ce projet.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**257-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – BRANCHE 11 RIVIÈRE ST-CHARLES**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 11 du cours d'eau Rivière St-Charles;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une partie du bassin contributif est constituée de terres à bois, à même le massif du boisé de Verchères, reconnu comme d'intérêt métropolitain;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 11 du cours d'eau Rivière St-Charles par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 11 du cours d'eau Rivière St-Charles, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales, le tout en prenant en considération un coefficient d'ajustement de contribution à appliquer sur les propriétés boisées dans ce projet.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**258-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – DÉCHARGE ENTRE CONTRECŒUR ET VERCHÈRES**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la décharge entre Contrecœur et Verchères;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la décharge entre Contrecœur et Verchères par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau décharge entre Contrecœur et Verchères, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**259-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – BRANCHE 34 DU RUISSEAU CODERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 34 du Ruisseau Coderre;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une partie du bassin contributif est constituée de terres à bois, à même le massif du boisé de Verchères, reconnu comme d'intérêt métropolitain;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 34 du cours d'eau Ruisseau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 34 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales, le tout en prenant en considération un coefficient d'ajustement de contribution à appliquer sur les propriétés boisées dans ce projet.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**260-2014 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2015 – BRANCHE PRINCIPALE RIVIÈRE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche principale de la Rivière Notre-Dame;

ATTENDU le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche principale de la Rivière Notre-Dame par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche principale de la Rivière Notre-Dame, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Qu'une demande soit adressée au MDDELCC pour assouplir les exigences afin de permettre la réalisation des travaux de cours d'eau à des coûts moindres. De plus, le bureau de Longueuil du Ministère semble appliquer les normes actuelles de façon restrictive. Tout cela provoque des problématiques majeures avec les citoyens qui ont à assumer le coût de ces travaux.

Adopté.

**261-2014 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT #371-2004; RUE HÉBERT**

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de retenir la proposition de refinancement de Caisse Desjardins au taux de 3,9 % pour cinq (5) ans.

Adopté.

**262-2014 ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES MENSUELLES 2015**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h sauf celles d'avril et de septembre qui se tiendront le mardi à 20 h:

<b>12 janvier 2015</b>	<b>6 juillet 2015</b>
<b>2 février 2015</b>	<b>3 août 2015</b>
<b>2 mars 2015</b>	<b>8 septembre 2015 (mardi)</b>
<b>7 avril 2015 (mardi)</b>	<b>5 octobre 2015</b>
<b>4 mai 2015</b>	<b>2 novembre 2015</b>
<b>1<sup>er</sup> juin 2015</b>	<b>7 décembre 2015</b>

Adopté.

**263-2014      CONTRAT DE DÉNEIGEMENT : PORTION MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE  
HIVER 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017**

CONSIDÉRANT      que le Ministère des Transports (MTQ) a confié le contrat de déneigement de la montée Calixa-Lavallée à Denis Langevin inc.

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu de retenir les services de Denis Langevin inc. pour le déneigement et l'épandage de sel sur cette portion de route selon les mêmes standards que la portion de l'entretien du MTQ, le tout pour un montant de 2 200 \$ plus taxes par saison, pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Adopté.

**264-2014      DEMANDE PRIMEAU - STATION DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE  
No dossier 514**

CONSIDÉRANT      les différentes modifications faites à notre demande d'aide financière pour le projet de la station de pompage Sainte-Famille;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu :

1. D'approuver l'ensemble des modifications à notre demande Primeau – dossier 514;
2. De confirmer l'engagement de la municipalité de réduire le nombre de débordements à cet ouvrage afin de viser l'objectif de 6 débordements entre le 1<sup>er</sup> mai et 31 octobre.

Adopté.

**265-2014      BUDGET 2015 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINTE-  
LAURENT**

ATTENDU            que le 22 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2015;

ATTENDU            qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Verchères;

ATTENDU            que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 octobre 2014.

Adopté.

**266-2014      DEMANDE AFÉAS -JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – 8 DÉCEMBRE**

ATTENDU            que les membres de l'AFÉAS s'entendent pour dénoncer l'intimidation;

ATTENDU            que la Municipalité de Verchères souhaite soutenir cette cause;

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de décréter le 8 décembre « *Journée contre l'intimidation* ».

Adopté.

**267-2014 SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA ROUTE 132 – PROJET VÉLOCE II, VOLET 1 – DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a reçu une confirmation d'aide financière dans le cadre du programme Véloce II, volet 1.

CONSIDÉRANT que cette confirmation reçue le 24 octobre 2014 demande de réaliser les travaux avant le 31 mars 2015 et que ce délai n'est pas réaliste;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Roger Benjamin et unanimement résolu de demander une prolongation de délai jusqu'au 31 mars 2016 pour ce projet.

Adopté.

**268-2014 MANDAT À GÉNIPUR POUR PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU PROJET VÉLOCE II, VOLET 1**

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu de donner un mandat à Génipur pour plan, devis et surveillance dans le cadre du projet Véloce II, volet 1 pour la piste cyclable sur la route 132 entre les rues Saint-Laurent et Pierre-Boisseau au montant 21 500 \$ plus taxes, tel que présenté dans l'offre de service du 18 novembre 2014.

Adopté.

**269-2014 SUBVENTION POUR VOIES CYCLABLES SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN – ROUTE 132 – TRAVAUX MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SECTEUR RURAL ENTRE VERCHÈRES ET CONTRECOEUR**

CONSIDÉRANT que les travaux prévus par le Ministère des Transports du Québec en 2014 ont dû être reportés en 2015;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 168-2014 pour confirmer que la Municipalité de Verchères s'engage à rembourser le montant maximum de 32 400 \$ au Ministère des Transports du Québec pour les travaux de voies cyclables sur la route 132 entre la rue Pierre-Boisseau et aux limites de la Ville de Contrecoeur.

Adopté.

**270-2014 TRAVERSE PIÉTONNE - ROUTE 132 - EN FACE DU 307 ROUTE MARIE-VICTORIN AU COIN DE LA RUE FRANÇOIS-JARRET**

CONSIDÉRANT notre demande d'ajout de traverse piétonne en face du 307 route Marie-Victorin – Route 132, tel que stipulé dans la résolution 190-2014;

CONSIDÉRANT la réponse du Ministère des Transports du Québec en date du 24 octobre 2014;

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Verchères à aménager des abaissements de trottoirs aux deux (2) approches du passage pour piétons et d'assurer leur entretien durant la saison hivernale.

De demander au Ministère des Transports du Québec de prévoir le marquage dès le printemps prochain. Nos travaux seront effectués au tout début du printemps.

Adopté.

**271-2014 BUDGET 2015 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VERCHÈRES**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Verchères et de confirmer que la Municipalité de Verchères s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures. L'ensemble des contributions municipales de Verchères étant assumé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Adopté.

**Messieurs Luc Fortin et Claude Ménard se retirent car impliqués dans ce dossier avec leurs enfants.**

**272-2014 ENTENTE AVEC ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VARENNES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes aura bientôt de nouvelles glaces sur son territoire;

CONSIDÉRANT que nous avons été approchés pour que nos citoyens se joignent à l'Association de hockey mineur de Varennes;

CONSIDÉRANT la consultation publique effectuée auprès des citoyens utilisateurs de ce service;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères, les deux (2) ententes concernant l'utilisation de glaces et le hockey mineur avec la Ville de Varennes et dans une des ententes avec l'Association de Hockey mineur de Varennes.

Adopté.

**273-2014 FIN DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE BOUCHERVILLE : HOCKEY MINEUR**

CONSIDÉRANT l'entente actuelle qui nous lie avec la Ville de Boucherville au niveau de hockey mineur;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu d'aviser la Ville de Boucherville que la Municipalité de Verchères met fin à l'entente, tel que prévu à l'article 1 de la convention, à la fin de la présente saison.

Les joueurs de Verchères ne feront plus partie de Hockey mineur Boucherville à compter de la saison 2015-2016.

La Municipalité de Verchères tient à remercier la Ville de Boucherville et Hockey Boucherville pour leur excellent service et leur fidèle collaboration.

Pour certains parents la formule offerte par Hockey Boucherville était idéale, pour les autres parents, ils souhaitaient plus de compétition. Un choix a dû être fait et celui-ci n'a pas été unanime.

Adopté.

**Messieurs Luc Fortin et Claude Ménard reprennent leur siège.**

**Monsieur André Dansereau se retire pour ce dossier.**

**274-2014 CESSION LOT 34 TERRES DES ALLEMANDS À FERMES DEVERCHÈRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a acquis différents petits terrains sur le lot 34 lors de la vente pour taxes;

CONSIDÉRANT que la volonté de la Municipalité de Verchères a toujours été de faciliter le remembrement de cette terre zonée agricole;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Fermes DeVerchères, propriétaire de la majorité des lots sur cette terre;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession de lot 34-133, 34-134, 34-135, 34-137, 34-116, 34-179, 34-170, 34-163 et 34-180 à Fermes DeVerchères pour un montant de 4 075,86\$. Ce montant couvre l'ensemble des frais assumés par la Municipalité pour acquérir ces lots en vente pour taxes.

Adopté.

**275-2014 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**276-2014 CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, la séance est levée sur la proposition de madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Luc Fortin.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.très.

**277-2014** Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Secrétaire-trésorier

---

## Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### **Questionnement sur la vente de parcelles de terrain du lot 34 :**

Il s'agit d'un remembrement d'une propriété agricole. Le but de la démarche est de permettre à l'agriculteur qui cultive déjà cette terre et qui possède la majeure partie de la superficie de poursuivre les acquisitions des petits terrains qui étaient la propriété de citoyens allemands. Dans ce cas, il y a quelques petits lots qui avaient été acquis en vente pour taxes par la Municipalité. Le prix de vente couvre tous les frais encourus par la Municipalité.

### **Questionnement sur la nouvelle traverse piétonne sur la 132, est-ce que cela nécessitera de défaire les aménagements qui avaient été faits lors des travaux de 2009 ? :**

Non, il s'agit de la coupe d'une bordure comme dans le cas d'une entrée pour auto. Il faudra aussi faire un petit espace pour que le piéton puisse attendre hors chaussée. Le tout sera probablement en pavage, travaux mineurs.

### **Présentation du port de Montréal :**

Le maire a assisté à une présentation sur ce sujet. Présentation pour les citoyens du port de Montréal à Contrecoeur, le 1<sup>er</sup> décembre en soirée. Il s'agit d'une séance d'information.

### **Un citoyen remercie le Conseil municipal :**

Qui a pris le temps de lire sa demande afin de prendre un temps de silence en mémoire des événements de la polytechnique.

### **Questionnement en regard des travaux d'entretien de cours d'eau :**

Remarque par rapport à la répartition des coûts en lien avec le bénéfice reçu.

### **Questionnement sur les travaux à venir sur la station de pompage Sainte-Famille :**

Il s'agit d'une remise à neuf de tout l'intérieur de la station. Pompes, mécanique de procédé, instrumentation et contrôle. Travaux de plus de 1 million.

### **Questionnement sur une dépense d'achat de billet pour des soupers ou activités des organismes :**

La Municipalité est sollicitée pour faire l'achat de billets pour aider les organismes dans leurs activités. La Municipalité achète quelques billets qui sont dans les faits, un don. Par la suite, nous invitons des gens à participer à l'activité.

**Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.**

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #3431 AU #3440  
 CHÈQUES #3470 AU #3584  
 CHÈQUES #3594 AU #3637

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	122,97 \$
PR	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE	18 507,46 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	645,44 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	237,39 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	48,46 \$
PR	BELL Canada	TELEPHONE	2 633,72 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	59,56 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (OCTOBRE 2014)	182,01 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (OCTOBRE 2014)	43,34 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE NOVEMBRE 2014	28,47 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE NOVEMBRE 2014 ADM., INC., ACTIVITÉS CULTURELLES, LOISIRS	64,10 \$
3431	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE NOVEMBRE 2014 (11 DE 12)	8 312,42 \$
3432	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS RÉGL. 217-95	304,33 \$
3433	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS RÉGL. 323-2001	2 036,30 \$
3434	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	1 446,67 \$
3435	CONTRAT - LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	730,34 \$
3438	DISS TORSION INC.	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	344,93 \$
3439	CONTRAT - LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	780,00 \$
3470	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,21 \$
3471	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,21 \$
3472	CONTRAT - LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	20,00 \$
3476	FADOQ VERCHÈRES	BILLETS (7) SOUPER DE NOËL DU 13 DÉCEMBRE 2014	280,00 \$
3477	PRUDENT MESURES D'URGENCE & SÉCURITÉ	ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE 16 OCTOBRE 2014	879,56 \$
3478	LA LÉGION ROYALE CANADIENNE -FILIALE 266	COURONNE CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR LE 9 NOVEMBRE 2014	80,00 \$
3479	C'EST MOI QUI L'AI FAIT ENR.	ATELIERS/CRÉA-CULINAIRE	258,69 \$
3480	KINENFORME ENR.	MATÉRIEL CARDIO MUSCULATION (POUSSETTE)	110,00 \$
3482	CITOYENS (8)	SUBV. NATATION INTÉRIEURE	134,88 \$
3490	GINETTE DESMARAIS	RÉFECTION DE LA MURALE RUE MADELEINE	200,00 \$
3491	CAROLE VACHON	RÉFECTION DE LA MURALE RUE MADELEINE	200,00 \$
3492	CITOYENS (4)	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS AUTOMNE	318,00 \$
3496	LUC FORCIER	FRAIS DÉPLACEMENT COLLOQUE ADMQ ST-HILAIRE	41,65 \$
3497	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	425,13 \$
3498	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES ET MAINTIEN D'INVENTAIRE PÉRIODE SE TERMINANT 30 NOVEMBRE 2014	55 733,71 \$
3499	CONSTRUCTION S.R.B. SCC	SCIAGE DE BORDURE DE BÉTON PARC JEAN-MARIE MOREAU	128,54 \$
3500	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	354 NORMES OUVRAGES ROUTIERS - TOME 8 VOIRIE	32,77 \$
3501	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET COMMENTAIRES DU 25 RUE HENRI-LAPIERRE	135,00 \$
3502	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 7 ET 21 OCTOBRE 2014 AU 111 MARIE-VICTORIN	1 050,00 \$
3503	DÉCORATION S. BISSONNETTE	PEINTURE ET RÉPARATION AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	12 066,63 \$
3504	PISCINE AIDE ST-BRUNO	ENTRETIEN FERMETURE DE LA PISCINE	694,45 \$
3505	ÉQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC.	LOCATION BALLON LANSAS 27/10/2014 STATION POMPAGE	74,73 \$
3506	ISABELLE MILLETTE	FRAIS DÉPLACEMENT ET DÎNER 30/10/2014 EXPO FIOHQ	40,76 \$
3507	COL BLEU	DÎNER 30/10/2014 EXPO FIOHQ	12,38 \$
3508	COL BLEU	DÎNER 30/10/2014 EXPO FIOHQ	15,01 \$
3509	COMPRESSEUR QUÉBEC	ÉLÉMENT COALESCENT / FLOTTE AUTOMATIQUE (2) USINE FILTRATION	271,06 \$
3510	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES	7 321,82 \$
3511	IDS INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR MP16SPF DU 01/11/2014 AU 31/01/2015 (4 DE 4)	68,99 \$
3512	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE DU 26/09/2014 AU 28/10/2014 (10 DE 12)	81,20 \$
3513	ZOLL MÉDICAL CANADA INC.	PADS ÉLECTRODES (2) PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	376,37 \$
3514	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS (11 DE 12) ET ACHAT D'UN TÉLÉAVERTISSEUR	285,03 \$
3515	S.R.S. CONVERGENCE	CARTOUCHES (2) D'ENCRE CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	218,45 \$
3516	MIREAULT-ART ENR.	CADEAUX	689,86 \$
3517	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION OCTOBRE 2014 (10 DE 12)	68,00 \$
3518	ARÉO-FEU LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULES PROTECTION INCENDIE	3 100,07 \$
3519	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE -CTM	INSTALLATION 3 RADIOS PROTECTION INCENDIE ET CHARGEUR POUR RADIO VOIRIE	518,67 \$
3520	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES VOIRIE	293,19 \$
3521	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER NOVEMBRE 2014 (11 DE 12)	186,83 \$
3522	PHARMACIE VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DUR./ ADM.	4,59 \$
3523	LOCATION CONTRECŒUR 2007 INC.	SCIE À BÉTON SUR CHARIOT VOIRIE ET GAZ PROPANE PROTECTION INCENDIE	215,72 \$
3524	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	116,35 \$
3525	RÉAL HUOT INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES AQUEDUC ET ÉGOUT	993,17 \$
3526	RELIURE PARÉ INC.	RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIO	199,71 \$
3527	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRE D'AIR ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	272,01 \$
3528	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	PIÈCES ET ACCESSOIRES CABINE AUTOBUS (MADELEINE)	302,35 \$
3529	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES VOIRIE	126,09 \$
3530	MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC.	MANTEAU AVEC ÉPAULETTE / BRODERIE PROTECTION INCENDIE	159,59 \$
3531	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	FRAIS D'EXPLOITATION OCT./NOV./DÉC. 2014 (4 DE 4) - BIBLIOTHÈQUE	2 493,74 \$
3532	TENAQUIP LTD	DIABLE POUR BARIL USINE FILTRATION, SACS À OUTILS VOIRIE ET ÉTAGÈRE POUR GARAGE DES LOISIRS	1 005,07 \$
3533	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	MATÉRIEL PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE (PARC-064), MATÉRIEL SUBV. CLUB ST-LUC	1 245,69 \$
3534	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM., LOISIRS ET CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	1 062,12 \$
3535	CITOYENS (4)	REMBOURSEMENT TAXES	684,73 \$
3536	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	RÉCLAMATION SUBVENTION AFFICHAGE DEMANDE #13	500,00 \$
3537	UBA INC.	CHLORE	1 225,12 \$
3538	RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	37,32 \$
3539	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	PIERRE - SABLE (TERRAIN SOCCER)	259,67 \$
3540	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	253,96 \$
3541	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE	1 369,54 \$
3542	BUOPRO CITATION	CARTES DE NOËL ET ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	1 182,45 \$
3543	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	RELOCALISER POTEAUX (2) PARC PASSE-PARTOUT (PARC-064)	3 535,48 \$
3544	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	BOUTEILLE D'OXYGÈNE ET MASQUES PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	58,55 \$
3545	VERCHÈRES LOCATION & CARAVANING	SCIE À BÉTON POUR BORDURE ET ACCESSOIRES (BOUGIE) VOIRIE	87,45 \$
3546	SNØ INNOVATION	DÉPÔT 25 % CONTRAT-GLISSADES	1 724,05 \$
3547	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	RENOUVELLEMENT MISE À JOUR LOIS MUNICIPALES VOLUME 1 ET 2	107,10 \$
3548	PHARMACIE VERCHÈRES	PRODUITS MÉNAGERS AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	9,17 \$
3549	CITOYEN	PROGRAMME MAISONS LÉZARDÉES VER-ML-04 - À RECEVOIR (SHQ) 10 000\$	20 000,00 \$
3550	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) (11 DE 12)	42,50 \$
3551	JULIE PAPILLON	ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE	250,00 \$
3552	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	40,85 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #3431 AU #3440  
 CHÈQUES #3470 AU #3584  
 CHÈQUES #3594 AU #3637

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
3553	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES ET CD-ROM - BIBLIOTHÈQUE	339,53 \$
3554	MÉTRO VERCHÈRES	ADM., VOIRIE, INCENDIE, BIBLIOTHÈQUE ET LOISIRS	434,26 \$
3555	ÉQUIPARC INC.	PROJET D'AMÉLIORATION (BANC / DALLE DE BÉTON ET ANCRAGE)	2 668,57 \$
3556	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES SEPT. ET OCT. 2014 (9 ET 10 DE 12)	689,86 \$
3557	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE	57,00 \$
3558	P.E. BOISVERT AUTO LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE	286,88 \$
3559	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULES (3)	117,89 \$
3560	SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE COMTÉ DE VERCHÈRES	BILLETS (5) BRUNCH DE LA 134 <sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 30/11/2014	85,00 \$
3562	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	2 121,96 \$
3563	VISA DESJARDINS	BILLETS (4) SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE 25/11/2014 (80 \$), STATIONNEMENT ET DÎNER (2) RENCONTRE MAMOT 24/10/2014	195,49 \$
3564	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE - ADM., VOIRIE, URB. ET LOISIRS	160,91 \$
3565	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE VOIRIE ET USINE FILTRATION	3 620,02 \$
3566	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	1 898,65 \$
3567	SÉCURITÉ CANINE PROVINCIALE	CONTRÔLE ANIMAL 2014 (LICENCES DE CHIENS / CHATS)	5 775,50 \$
3568	IDS INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP PÉRIODE DU 01/11/2014 AU 31/01/2015 (4 DE 4) ET COPIES FACTURÉES DU 1/08/2014 AU 31/10/2014 (528.44 \$)	661,81 \$
3569	PITNEY WORKS	CARTOUCHES (4) D'ENCRE ROUGE FRAIS DE POSTE	267,81 \$
3570	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET COMMENTAIRES DU 386 MARIE-VICTORIN	202,50 \$
3572	ÉQUIFAB	CHAÎNE POUR CONVOYEUR ET ACCESSOIRES (DÉNEIGEMENT)	836,42 \$
3573	DISTNET INC.	NETTOYAGE STATION DE POMPAGE ET NETTOYAGE UN PIT À SABLE	1 360,15 \$
3574	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	ENTRETIEN USINE FILTRATION (BÉTON)	298,94 \$
3575	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	812,64 \$
3576	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	VOIRIE, PARCS, RÉSEAU D'ÉGOUT ET RÉSEAU D'AQUEDUC	939,69 \$
3577	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	371,22 \$
3578	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	250,09 \$
3579	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	121,46 \$
3580	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	ADM., INC., VOIRIE, PARCS, PATINOIRE, RÉSEAU D'AQUEDUC, RÉSEAU D'ÉGOUT ET BIBLIOTHÈQUE	807,13 \$
3581	SEAO - CONSTRUCTO	PARUTION SOUMISSION S-14-10-02 INSTALLATION GÉNÉRATRICE MAIRIE	156,62 \$
3582	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	9 991,48 \$
3583	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	227,94 \$
3584	CHEVALIERS DE COLOMB DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE 24/06/2014 SOUPER SPAGHETTI FÊTE NATIONALE	480,40 \$
3594	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	44,55 \$
3595	CITOYENS (5)	SUBV. NATATION INTÉRIEURE	166,75 \$
3600	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIR-024 ÉCLAIRAGE STATIONNEMENT 21 ST-PASCAL (DÉPLACEMENT DE LIGNE AÉRIENNE DANS LE CADRE D'EMBELLISSEMENT- CHÈQUE #2000 EN DATE DU 7/03/2014 ANNULÉ (3 091.81 \$)	1 757,18 \$
3601	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULES (2) PROTECTION INCENDIE	960,96 \$
3602	INFORMATIQUE JOCELYNE TRUDEL INC.	CONSULTANTE EN INFORMATIQUE (LANGUES)	424,42 \$
3603	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	6,74 \$
3604	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	160,50 \$
3605	ÉVIMBEC LTÉE	RAPPORT D'ÉVALUATION POUR FINS D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	10 577,70 \$
3606	MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 7/11/2014 AU 218 CHEMIN DE LA BEAUCE C-LAVALLÉE - FACTURÉ	525,00 \$
3607	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	LEVÉE DU CONTENEUR AU 601 BAILLARGÉ CONTENANT DES MATIÈRES RADIOACTIVES	181,50 \$
3608	S.T.R. MICRO	INFO-050 PORTABLE LÉGISLATION	1 368,14 \$
3609	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE NOVEMBRE 2014 (11 DE 12)	16 181,42 \$
3610	RÉJEAN LÉONARD	DÉFAIRE BARRAGE DE CASTORS	75,00 \$
3611	RUES PRINCIPALES VERCHÈRES	SOIRÉE ANNUELLE DES MEMBRES	40,00 \$
3612	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES HEBD. AVIS PUBLIC VENTE VÉHICULE D'URGENCE VEH-026 (1-01-09) /GÉNÉRATRICE ET DÉROGATION MINEURE DM 08-2014	1 428,45 \$
3613	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE 2014	545,86 \$
3614	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP DÉCEMBRE 2014 (12 DE 12) ÉQUIPEMENTS	270,11 \$
3615	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPL. OCTOBRE/ NOVEMBRE 2014 (FORMATION /DÎNER/STATIONNEMENT)	266,97 \$
3616	COL BLEU	CHAUSSURES	166,70 \$
3617	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	REMPLISSAGE OXYGÈNE MÉDICAL EFFECTUÉ LE 14/11/2014 PREMIERS RÉPONDANTS	127,66 \$
3618	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	PROTECTION INCENDIE	
3619	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BUDGET REVISÉ 2014 CONCERNANT LES STATIONS DE POMPAGE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES (FACTURÉ EN 2015)	3 226,00 \$
3620	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	BALAYAGE DE RUES	2 586,94 \$
3621	VILLE DE CONTRECOEUR	PASSER FICHOIR DANS LE DRAIN PRINCIPAL AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	183,96 \$
3622	ÉDITH LAVALLÉE, NOTAIRE	LOCATION D'UN BALLON D'ÉTANCHÉITÉ STATION RUE DUVERNAY	868,06 \$
3623	VILLE DE BOUCHERVILLE	HONORAIRES VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LOTS 37-170 ET 37-198	475,00 \$
3624	LOISIR	LOCATION HEURES DE GLACE HOCKEY MINEUR 2014	14 625,00 \$
3625	LVM, DIVISION ENGLOBE CORP.	AIDE POUR BREAK DANCE	31,05 \$
3626	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	PARC-064 PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE HONORAIRES À 53.86 %	2 734,11 \$
3627	EBSCO CANADA LTÉE	MISE À JOUR 2014-03 DU RÔLE D'ÉVALUATION DU 10 NOVEMBRE 2014	6 561,04 \$
3629	ANIMATION LA FORGE	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	164,96 \$
3630	PG SOLUTIONS INC.	ACTIVITÉS LOISIRS KATAG	1 200,01 \$
3631	CONCEPT SYMA INC.	SYSTÈME DE SAUVEGARDE (BACKUP)	2 295,97 \$
3632	DAN'S PIZZERIA	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	68,99 \$
3633	CITOYEN	DÎNER FORMATION GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ 20 POMPIERS LE 23 NOVEMBRE 2014	272,26 \$
3634	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	REMBOURSEMENT TAXES	8,65 \$
3635	BRUNO DUBOIS	ORGANISATION DE KARATÉ SANKUDO AUTOMNE - 2014	290,00 \$
3636	CITOYEN	MONTAGE, ILLUSTRATION RÉPERTOIRE POUR AÎNÉS	1 000,00 \$
3637	GROUPE DES ÉVÉNEMENTS CORPORATIFS	SUBV. PATINAGE ARTISTIQUE	118,00 \$
		FORMATION ANIMATION D'UNE RÉUNION	634,66 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER)	4 656,60 \$
		SALAIRES	86 452,50 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	27 993,47 \$
		TOTAL:	390 644,56 \$

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #3431 AU #3440  
CHÈQUES #3470 AU #3584  
CHÈQUES #3594 AU #3637

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
------------------	--------------------	---------------------------

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 novembre 2014

Luc Forcier,  
Secrétaire-trésorier et Directeur général

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #3561 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS #3489  
#2628

CHÈQUE #3435 EST LA SOMME DES CHÈQUES #3435 AU #3437  
CHÈQUE #3439 EST LA SOMME DES CHÈQUES #3439 AU #3440  
CHÈQUE #3482 EST LA SOMME DES CHÈQUES #3482 AU #3488  
CHÈQUE #3492 EST LA SOMME DES CHÈQUES #3492 AU #3495  
CHÈQUE #3595 EST LA SOMME DES CHÈQUES #3595 AU #3599